



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Basque & Seignanx

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)



Dans la continuité des grandes orientations débattues en Conseil Syndical le 28 octobre 2021, le PAS évolue parallèlement à l'élaboration du DOO.

Cette version intermédiaire tient compte des remarques des PPA et des différentes contributions recueillies dans le cadre de la concertation et des diverses rencontres intervenues depuis 2022.

Ces grandes orientations ont été redébattues en Conseil Syndical le 18 juillet 2024.

Préambule

La synthèse des grands constats et enjeux

Les fondamentaux

Le cap : conforter la résilience

La boussole : rechercher le meilleur compromis entre sobriété et transitions

La voie : maîtriser l'attractivité et faciliter son déploiement sur tout le territoire

AXE 1 | CONSTRUIRE UN TERRITOIRE PLUS EQUILIBRE

Accroître nos capacités d'adaptation par un réseau de vi(II)es plus équilibré et une charpente environnementale plus fonctionnelle

- 1 Faire des bassins de vie locaux l'échelle privilégiée de la réponse aux besoins des habitants
- 2 Protéger, voire restaurer, la charpente environnementale pour mieux résister aux effets du dérèglement climatique

AXE 2 | REDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE NOS MODES DE VIE

Faire évoluer notre modèle de développement en mettant la sobriété et la proximité au service de la qualité de vie

- 1 (Re)dynamiser nos centres-villes comme nos centres-bourgs, et en faire des lieux vivants, de cohésion et de mixité sociale
- 2 Faire de l'économie un levier majeur des transitions
- 3 Économiser et gérer durablement nos ressources
- 4 Penser « paysage » pour concevoir et développer des projets plus adaptés à notre environnement naturel et urbain

Les clés de la réussite : renforcer l'action publique et impliquer d'avantage la société civile

Préambule

Un scénario souhaitable à notre portée ?

Avec ce projet de SCoT, les élus syndicaux ont exprimé leur vision d'un territoire Pays Basque & Seignanx où :

- Les habitants sont impliqués car ils contribuent par leurs activités à améliorer la qualité de vie de chacun, en développant et en valorisant leurs savoirs faire, et ainsi faire vivre l'identité et la culture locales...
- Les paysans vivent bien de leur travail en produisant une alimentation de qualité...
- Chaque centre-bourg ou centre-ville est un espace agréable à vivre parce que, grâce à une mixité sociale affirmée, chacun a les moyens de s'y loger et d'accéder aux équipements et services de proximité...
- Les besoins en énergies sont assurés par une production d'énergies renouvelables locales à un coût abordable...
- les acteurs publics et privés coopèrent pour trouver ensemble des solutions bénéfiques à tous...

Un territoire où finalement le bien commun et l'intérêt général guident systématiquement l'action de chacun, dans le respect de notre l'environnement.

Cette vision qui pourrait sembler « idéaliste » est pourtant d'ores et déjà à notre portée, si nous relevons dès aujourd'hui les défis auxquels nous sommes confrontés.

Le Projet d'Aménagement Stratégique – PAS – précise ce projet que les élus Syndicaux pour le Pays Basque et le Seignanx à horizon 2050.

Pierre angulaire du projet de SCoT, ce PAS décrit le projet politique et stratégique - en matière d'aménagement et de développement - issu de centaines de débats, séminaires et rencontres tenus depuis 2019.

Le SCoT s'inscrit dans un cadre de références multiples. Entre le cadre législatif - en particulier celui introduit par la Loi Climat et Résilience -, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les travaux d'AcclimaTerra et plus globalement ceux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les élus syndicaux ont choisi de construire ce SCoT en anticipant l'horizon 2050, qui correspond à l'échéance fixée par un certain nombre d'engagements nationaux et internationaux relatifs au climat.

Conscients de l'ampleur des enjeux - liés au dérèglement climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à la raréfaction de certaines ressources – et sensibles aux arguments de la société civile en faveur de la transition écologique, les élus ont souhaité que l'élaboration du SCoT incarne une stratégie responsable et désirable, dans la continuité des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) locaux.

Ce SCoT est le fruit de travaux divers, menés par le Syndicat dans le cadre de séminaires et ateliers de travail, ou par les collectivités membres qui ont engagé des études stratégiques à l'échelle du périmètre couvert par le Syndicat.

Ces travaux ont permis d'engager le dialogue avec les partenaires impliqués, privés ou publics, et en particulier avec le Conseil de Développement du Pays Basque dans un objectif de co-construction du projet.

Au regard de l'incertitude quant à l'ampleur des évolutions à l'œuvre, le SCoT Pays Basque & Seignanx fait de la « résilience » du territoire sa ligne directrice.

Le Pays Basque et le Seignanx bénéficient d'une image extrêmement positive. Une image qui nourrit une attractivité soutenue depuis plusieurs décennies, et qui s'est encore renforcée ces dernières années. Porteuse de nombreux bénéfices, cette attractivité s'avère parfois contre-productive, lorsqu'elle contribue directement à la dégradation des conditions de vie d'une part croissante de la population. Les élus, comme les habitants, interrogent donc les modalités du développement à venir

Les élus syndicaux voient dans le capital environnemental, culturel et social qui fait la spécificité de notre territoire un atout considérable pour engager la bifurcation nécessaire, au regard des principes d'aménagement et de développement qui ont prévalu jusqu'à aujourd'hui. Car, le seul sujet qui compte vraiment est de disposer demain encore d'un cadre de vie de qualité, un territoire viable dont chacun est partie prenante malgré les défis et les incertitudes (climatiques, énergétiques, démographique, sociales, démocratiques, modes de consommation, rapport au travail et apports du numérique...).

Pour le SCoT, le territoire sera "résilient" s'il est suffisamment agile et robuste pour faire face aux aléas... et suffisamment soudé, pour trouver à son échelle et dans la diversité de ses spécificités les moyens de se renouveler.

Synthèse des grands constats et enjeux

Le constat : un mode de développement, guidé par l'attractivité, qui montre ses limites

Un cadre de vie de qualité... mais trop convoité

- Le patrimoine urbain et architectural est largement reconnu... mais les formes urbaines produites depuis 50 ans sont surtout marquées par la banalisation et la dilution de l'urbanisation, qui a dévitalisé certaines centralités
- Le marché immobilier et foncier est très tendu... en inadéquation flagrante avec les revenus des habitants, en particulier des actifs
- La ressource en eau semble abondante... mais elle se raréfie
- L'activité agricole est structurante... mais le nombre d'exploitations continue de baisser
- L'économie est dynamique... mais elle est largement dépendante de ses importations et elle s'avère peu redistributrice localement
- L'attractivité touristique est porteuse de développement... mais elle amplifie les tensions sociales et environnementales

Un territoire attractif... mais une inégale répartition des dynamiques

- La population accueillie est plutôt jeune, constituée d'actifs avec jeunes enfants... mais globalement le territoire est vieillissant
- La croissance démographique est très soutenue sur le littoral... alors même qu'il est de plus en plus vulnérable du fait de milieux naturels fortement dégradés et de l'érosion du trait de côte
- La croissance démographique est timide, voire parfois négative à l'intérieur... ce qui rend difficile le maintien de certains services de première nécessité

- Le rythme de construction reste soutenu sur le littoral... alors que le nombre de demandeurs de logements sociaux ne cesse d'augmenter et que la crise du logement est profonde, ce qui nourrit le sentiment d'une absence de maîtrise de la production par la puissance publique
- La tension immobilière éloigne les habitants de leur lieu d'emploi, ce qui explique pour partie la forte dépendance automobile des ménages et les embouteillages dans l'agglomération littorale... une situation problématique au regard du coût croissant de l'énergie et des effets néfastes des émissions sur la santé des habitants et le climat
- L'offre économique est concentrée sur l'agglomération littorale
- L'empreinte environnementale de notre économie est démesurée lorsqu'on réincorpore les impacts matières et carbone produits sur d'autres territoires pour satisfaire la demande locale



Les principaux repères chiffrés

3 150 km²

351 175 habitants en 2021

- 37 247 habitants entre 2010 et 2021
- Soit + 3386 habitants en moyenne par an
- Entre 2010 et 2021, 87% de la croissance démographique s'est portée sur le littoral
- En 2020, 25% de la population a plus de 65 ans

Un parc de logements de 224 352 logements en 2020

- + 38 732 logements entre 2009 et 2020
- Soit + 3521 logements en moyenne par an
- Entre 2009 et 2020, 82% de la production de logements s'est réalisée sur le littoral
- Environ 44 000 résidences secondaires en 2020, soit 19.6% du parc de logements

141 683 emplois en 2020

- + 15 985 emplois entre 2009 et 2020
- Soit + 1 453 emplois en moyenne par an

Métabolisme économique

- **Demande locale : 17 Mds€ / an**
 - 61% de cette demande dépend de l'importation de biens et de services
- **Production locale : 17,1 Mds€ / an**
 - 61% de cette production est exportée

Enjeu n°1 : Faire face au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité

La manière dont le SCoT compte y répondre :

→ Réduire notre empreinte environnementale et nos émissions de carbone

- Maîtriser le rythme de développement
- Éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Activer tous les leviers de la sobriété
- Développer les énergies renouvelables
- Étoffer l'offre de mobilités décarbonées

→ Déployer/restaurer une charpente environnementale fonctionnelle

- Protéger/régénérer notre ressource en eaux verte et bleue
- Protéger/restaurer les fonctions naturels et écologiques de nos sols

→ Anticiper les risques plutôt que les gérer

Enjeu n°2 : Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie de tous

La manière dont le SCoT compte y répondre :

→ Renforcer un réseau de vi(II)es qui connecte et articule toutes les villes du territoire

- Rééquilibrer et mieux articuler l'accueil de population avec l'offre économique
- Renforcer les échelles de proximité et d'accès à tous les niveaux de services souhaités par les habitants

→ Aménager des centralités agréables à vivre

- S'inspirer des formes urbaines et architecturales historiques
- Trouver près de chez soi l'essentiel
- Produire des logements sociaux et abordables dans toutes les centralités

- Déployer une densité acceptable et des formes urbaines désirables

Enjeu n°3 : Accroître les capacités productives locales

La manière dont le SCoT compte y répondre :

→ Valoriser les ressources locales

→ Tendre vers l'autonomie énergétique

→ Viser la souveraineté alimentaire

→ Accompagner la transformation de l'écosystème économique local :

- Diversifier et densifier la « forêt des activités productives » locales
- Promouvoir le réemploi, la circularité et le multiusage

Enjeu n°4 : Coordonner les politiques publiques

La manière dont le SCoT compte y répondre :

→ Créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics, privés, institutionnels ou associatifs

- Construire des cadres réglementaires et opérationnels qui intègrent l'ensemble des enjeux de manière systémique
- Promouvoir une plus grande interdépendance entre les différentes politiques publiques (santé, logement, économie, mobilité, accessibilité...)
- Identifier/susciter les synergies entre acteurs

→ Valoriser le pouvoir d'agir des habitants

- Déployer des démarches plus participatives
- Impliquer davantage la société civile dans les projets



Les fondamentaux

Même s'il vise 2050, ce projet de SCoT s'inscrit dans son temps et doit composer avec les « coups partis ». Sachant que le « coup parti » qui aura le plus d'incidences est désormais le dérèglement climatique. Le SCoT Pays Basque & Seignanx doit donc être une contribution utile dès aujourd'hui à l'évolution indispensable de notre territoire.

➤ Le cap : la résilience du territoire

L'urgence climatique exige des transformations immédiates et notables. Le SCoT doit donc créer les conditions de cette évolution pour que notre territoire et notre société vivent toujours bien dans un contexte d'incertitudes croissantes.

La « résilience » est le terme retenu par le SCoT pour qualifier la capacité du territoire et de ses acteurs à absorber, résister ou corriger les effets du dérèglement climatique combiné à la raréfaction de ressources (énergies fossiles, matériaux, eau potable...).

Le territoire du SCoT c'est 166 communes dont l'environnement, les identités, les morphologies urbaines, le niveau d'équipement et d'accessibilité et l'exposition aux risques sont très divers. Le SCoT est guidé par le respect cette diversité qui participe grandement à la richesse et au potentiel de résilience du territoire. De l'agglomération littorale aux réseaux des villes et des bourgs de l'intérieur, en passant par les petites villes, des espaces dotés de nombreux services aux territoires encore relativement préservés de la pression urbaine, tous les choix de vie sont possibles et chacun d'eux est à prendre en considération.

Penser la résilience du territoire, c'est établir une sorte de « mode sans échec » local, applicable et adaptable à chaque contexte à partir d'une boussole guidée par la sobriété et les transitions.

➤ La boussole : rechercher le meilleur compromis entre sobriété et transition

Cette boussole basique doit devenir un réflexe systématique pour identifier les leviers d'actions les plus à même de préserver, voire de restaurer, les fonctions essentielles au quotidien des habitants et donc la viabilité à long terme du territoire.

Imaginer un Pays Basque & Seignanx résilient à l'horizon 2050, dans un monde neutre en carbone, c'est faire le pari de la sobriété choisie - qu'elle soit foncière, énergétique, matérielle... - et en même temps actionner tous les leviers des transitions pour faciliter l'évolution inéluctable de nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

1 Toujours promouvoir la sobriété : optimiser l'existant pour faire mieux avec moins

Le SCoT dessine les contours d'un développement alternatif respectueux des limites de nos écosystèmes, pour cesser de compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Cela passe en priorité par la sobriété, premier levier qui doit permettre d'économiser nos ressources (sol, eau, énergie), donc réduire notre empreinte environnementale et atténuer, entre autres, nos émissions de carbone.

Dans le respect des attendus du cadre législatif et réglementaire, le SCoT doit illustrer son projet par des éléments chiffrés. Mais la dimension « comptable » occulte trop souvent l'importance de déployer des projets qui soient avant tout de qualité, car la volonté de sobriété n'exclut pas la réalisation de projets avant tout agréables à vivre et accessibles/abordables pour tous.

Des modalités, déjà ébauchés par le SRADDET et les PCAET, que le SCoT souhaite approfondir et préciser à partir des choix d'aménagement suivants :

→ **Maîtriser l'attractivité pour préserver l'environnement**

Avec une croissance démographique moyenne de 1 % par an entre 2008 et 2020, il s'agit de rester en-deçà de :

- 0,8% par an sur la période 2020-2030,
- 0,6% par an sur 2030-2040,
- 0,5% par entre 2040 et 2050.

L'objectif est de ne pas dépasser 407 000 habitants permanents en 2050.

→ **Conforter l'organisation urbaine qui réduit les besoins énergétiques liés aux déplacements et aux bâtis, et favorise la mixité sociale**

C'est tout le sens de l'ambition du SCoT qui repositionne la focale d'intervention sur le maillage du territoire en bassins de vie locaux, polarisés par des villes ou des bourgs structurants de taille raisonnable pour en faire les supports prioritaires du développement des services, commerces, emplois au plus près des habitants

Par cette action, mais également par le travail sur la qualité des espaces publics et l'animation locale, il s'agit de rendre attractives les formes urbaines compactes et envisager le développement futur dans les tissus urbains existants.

→ **Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et viser le Zéro Artificialisation Nette**

Désormais l'extension de l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles ne doit s'envisager qu'en dernier recours.

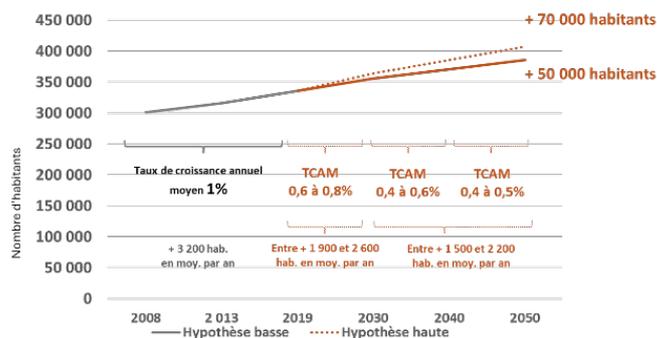
L'objectif est de réduire le rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'au moins 54% entre 2021 et 2031, puis d'au moins 50% sur la période 2031-2040 et d'au moins 50% sur 2041-2050.

→ **Maîtriser la création de nouveaux bâtis, en rationalisant l'existant pour préserver nos ressources.**

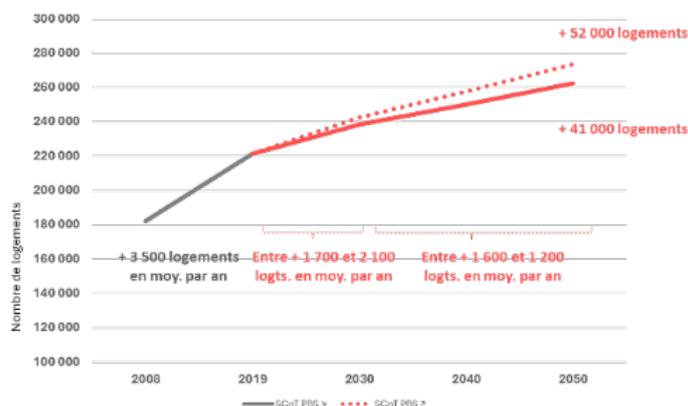
La rationalisation du parc de logements existant consiste à réinvestir en priorité les logements sous-occupés (parce qu'ils sont trop grands, mal conçus, occupés peu de temps dans l'année...).

Ci-dessous les grandes trajectoires chiffrées qui incarnent le projet de SCoT

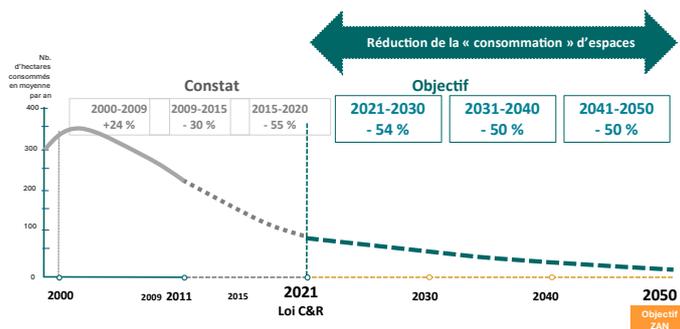
■ **Une trajectoire démographique maîtrisée**



■ **Des besoins en logements qui tiennent compte des possibilités du parc existant**



■ **Une sobriété foncière assumée**



2 Accélérer les transitions : faire mieux en faisant autrement

Accélérer les transitions est un levier, nécessaire et complémentaire à la sobriété. Les transitions (énergétiques, économiques, agricoles...) doivent permettre d'optimiser nos productions et nos consommations ; de faire mieux, en faisant autrement : vers une alimentation plus locale et de meilleure qualité, moins de précarité énergétique et plus de transports collectifs, de marche ou de vélo, plus de nature dans des villes et des villages plus vivants, une offre de logements plus abordable et mieux adaptée...

Il s'agit de contribuer concrètement à la neutralité carbone à horizon 2050, trajectoire Zéro Émission Nette fixée par l'Accord de Paris. Une trajectoire pour contenir le réchauffement climatique qui nécessite une évolution profonde de nos modes de vie, de déplacement, de production et de consommation mais aussi des formations et des filières à accompagner. Elle impose un engagement collectif fort de toutes les parties prenantes du Pays Basque et du Seignanx, mais elle doit également susciter l'adhésion et la mobilisation de chacun.

Le SCoT vise à réduire la dépendance du territoire, en particulier sur le plan énergétique, alimentaire et économique pour mieux répondre aux besoins des habitants et des entreprises, et limiter la délocalisation de nos impacts environnementaux. Cela implique de faire évoluer les productions, vers plus de durable et de local. Un repositionnement porteur de nombreuses opportunités de développement et d'emplois, incarné par les grands choix d'aménagement suivants :

→ **Mettre un œuvre un urbanisme qui réduit la dépendance énergétique et anticipe le climat de demain**

Les transports sont le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre du territoire. Or, la mobilité est un critère déterminant dans le choix d'installation des entreprises et des ménages. Aménager le territoire pour faciliter les mobilités durables est donc un axe essentiel.

Une partie de la réponse réside dans le renforcement de l'armature urbaine et la priorisation du développement dans les villes structurantes du territoire

→ **Améliorer les performances énergétiques du parc bâti existant, et accompagner les nouveaux procédés constructifs**

Il s'agit de développer des formes urbaines et de logements qui permettent une mobilisation de ressources issues du réemploi et du recyclage

→ **Accompagner l'évolution du modèle agricole et agro-alimentaire, pour mieux répondre aux besoins de proximité**

Le maintien, voire le renforcement d'une agriculture vivante, diversifiée et nourricière doit s'accompagner d'une évolution des pratiques (favoriser les pratiques agroécologiques, valoriser les produits ou sous-produits agricoles comme matériaux bio-sourcés...)

→ **Renforcer les capacités de production en énergies renouvelables**

Le territoire dispose d'un potentiel de développement d'énergies renouvelables (photovoltaïque sur le bâti existant, bois énergie, hydroélectricité, méthanisation, énergie houlomotrice...), qu'il convient d'explorer et de valoriser.

→ **Favoriser une économie circulaire, économe et productrice de ressources**

Il s'agit de déployer un écosystème économique local davantage impliqué dans le réemploi et le recyclage.

→ **Susciter le déploiement d'un écosystème de recherche & développement, de formations, et d'entreprises impliquées dans ces transitions adaptées aux spécificités du territoire**

La voie : maîtriser l'attractivité et faciliter son déploiement sur tout le territoire

Imaginer un Pays Basque & Seignanx résilient à l'horizon 2050, c'est imaginer un territoire dont toutes les composantes sont fortement impliquées pour le bien commun.

Il s'agit de rompre avec l'organisation qui a conduit à concentrer l'ensemble des activités et des populations dans les principales villes du littoral, et permis une dilution du développement urbain dont les coûts financiers, énergétiques, sociaux et écologiques sont trop importants.

Mais il convient également de reconnaître et de valoriser toutes les ressources, les potentiels et les initiatives dont le territoire est riche pour amorcer l'évolution.

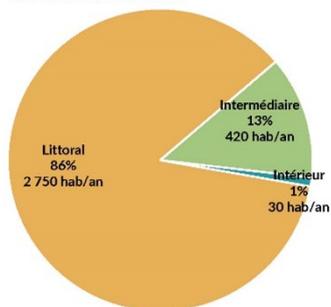
Le SCoT souhaite maîtriser l'attractivité du territoire, et surtout réussir à mieux accompagner l'accueil démographique sur l'ensemble du territoire, afin de :

- Favoriser le regain démographique du Pays Basque intérieur,
- Conforter le développement, en particulier économique, de l'espace de vie intermédiaire
- Apaiser l'hyper-attractivité du littoral

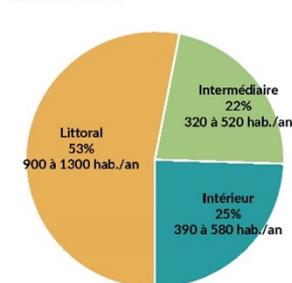
Les grandes tendances chiffrées qui incarnent le projet de SCoT

- Une trajectoire démographique plus équilibrée

Répartition de la croissance démographique constatée entre 2009 et 2020

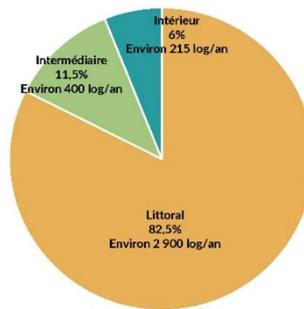


Trajectoire souhaitée par le SCoT Vers une nouvelle répartition des dynamiques entre 2020 et 2050

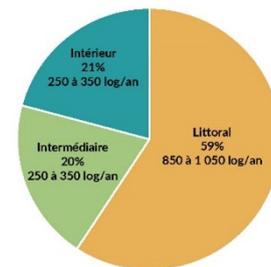


- Par conséquent, des besoins en logements répartis différemment

Répartition de la production de logements constatée entre 2009 et 2020



Trajectoire souhaitée par le SCoT Vers une nouvelle répartition des dynamiques entre 2020 et 2050



- Par conséquent, des objectifs de sobriété foncière différenciés

	2021-2030	2031-2040	2041-2050
Littoral	56%		
Intermédiaire	55%	-50%	-50%
Intérieur	49%		
SCoT	54%	50%	50%

- 1 Rendre plus attractifs les espaces aujourd'hui en déprise, ou connaissant une attractivité timide, et lever la pression sur le littoral.

Le SCoT fait le choix d'une distribution progressive et mesurée de la population sur l'ensemble du territoire, et pour ce faire des services et des emplois.

→ Apaiser la dynamique de développement du littoral pour préserver le cadre de vie, restaurer les fonctions agricoles et naturelles des écosystèmes locaux et limiter l'exposition des populations aux aléas introduits par le dérèglement climatique

→ Conforter les fonctions économiques de l'espace de vie intermédiaire et faire évoluer son modèle de développement urbain vers plus de sobriété

→ Créer les conditions du (re)dynamisme économique et du maintien des services à la population à l'intérieur, en agissant de manière volontariste et coordonnée sur l'habitat, l'économie et les services et en recentrant le développement dans les centralités

La (re)vitalisation en particulier du Pays Basque intérieur tout comme le renforcement de la

vocation économique de l'espace de vie intermédiaire doit s'accompagner d'une évolution notable du modèle de développement en recentrant le développement dans les centralités, et en assurant la production de logements sociaux, pour fixer la population et accroître les capacités de maintien voire de déploiement d'activités

Ce nouvel équilibre est la clé de voûte d'un Pays Basque & Seignanx plus résilient, mais cette ambition est exigeante car elle nécessite de faire converger et de coordonner la plupart des politiques publiques (services publics, habitat, mobilités, enseignement et formation, économie, agriculture et alimentation, culture...) Ce nouvel équilibre requiert un dialogue renforcé entre les collectivités¹, et au sein des collectivités, pour arbitrer les développements actuels et futurs

Chaque bassin de vie et chaque commune - des villes les plus importantes aux plus petits bourgs ruraux – peut donc envisager une croissance maîtrisée de sa population et des services qu'ils offrent aux habitants et aux entreprises, à condition que celle-ci conforte la stratégie d'ensemble.

2 Recentrer le développement dans les centralités

Les dynamiques de développement et d'urbanisation depuis 1985, montrent que tous les espaces de vie ont des possibilités de développement dans les tissus déjà urbanisés.

- La partie littorale, plus dense mais aussi plus attractive, dispose d'importantes potentialités avec une offre renforcée de transports publics et alternatifs à la voiture individuelle qui permet de poursuivre la densification de certains secteurs, des tissus pavillonnaires aux parcelles encore généreuses voire des zones économiques qui laissent entrevoir de réelles possibilités d'optimisation de l'existant. Ces capacités

seront accrues si les initiatives concernant le changement d'usage et la transformation de résidences secondaires en résidences principales sont appuyées au niveau national ;

- Les espaces de vie intermédiaire et de l'intérieur, plus ruraux, disposent de ressources à peine différentes : des bâtis vacants parfois importants dans les centres-villes et centres-bourgs – même s'ils sont encore difficiles à mobiliser et nécessiteront des moyens spécifiques -, des centralités peu denses et/ou des quartiers pavillonnaires qui peuvent être utilement densifiés en continuité des centralités et ainsi accueillir de nouvelles populations comme de nouvelles activités et services.

Les objectifs de sobriété avancés par le projet de SCoT, représentent une hausse moyenne de la densité de moins de 3 logements/ha urbanisé. Les niveaux de densification évoqués demeurent mesurés, en tous points du territoire. Car il s'agit de restaurer l'esprit de village et un vivre ensemble qui s'était étioilé avec la diffusion du tissu pavillonnaire et les modes de vie plutôt individualistes.

Si le territoire ne peut pas réellement décréter son attractivité, celle-ci doit profiter à tous et s'inscrire dans le respect des identités locales sans compromettre les capacités d'adaptation actuelle et future du territoire.

Pour préserver la qualité du territoire, il convient de limiter les impacts de l'attractivité démographique et économique sur l'environnement et les paysages. Cette volonté doit s'accompagner de politiques volontaristes pour que la maîtrise de la croissance démographique et de l'étalement urbain n'exclut pas les habitants les plus modestes, les classes moyennes et les entreprises du fait du renchérissement du marché foncier et immobilier.

¹ Collectivités : CAPB, Seignanx en premier lieu mais également Départements et Région

Accroître nos capacités d'adaptation par un réseaux de vi(II)es plus équilibré et une charpente environnementale plus fonctionnelle

Territoire attractif, le Pays Basque & le Seignanx affiche une croissance démographique de 1% par an, depuis près de vingt ans, principalement du fait d'un solde migratoire positif.

Essentiellement littorale et rétro littorale, cette attractivité fragilise les écosystèmes et les paysages particulièrement sensibles, pourtant essentiels pour amortir les effets du dérèglement climatique. Dans ce même mouvement, certains bassins de vie de l'intérieur ont pu perdre des services, de la population et des emplois et voir des paysages se fermer du fait de la déprise agricole.

Un meilleur équilibre des dynamiques à venir, entre les bassins de vie, est l'une des solutions portée par le SCoT pour améliorer le cadre et la qualité de vie de tous dès aujourd'hui et mieux anticiper les évolutions futures.

Il ne s'agit pas de déménager le littoral à l'intérieur, ni d'envisager la mise sous cloche des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il s'agit de construire un territoire plus équilibré pour accroître, voire garantir, nos capacités d'adaptation.

Cela passe par mettre en adéquation l'accueil de populations nouvelles avec le développement d'activités et les capacités du capital environnemental (eau, biodiversité...) pour bien vivre demain à + 4°.

1 Faire des bassins de vie locaux l'échelle privilégiée de la réponse aux besoins des habitants

Le territoire Pays Basque & Seignanx bénéficie d'une organisation territoriale qui fonctionne plutôt bien, avec un maillage de villes et de bourgs qui offrent des services, des logements, des emplois, proportionnellement à la population qu'ils accueillent et aux fonctions qu'ils exercent.

Le développement diffus des dernières décennies a pu éroder le rôle essentiel des centralités², en particulier en Pays Basque intérieur. Mais cette organisation urbaine est bien appropriée par les habitants, car elle demeure porteuse de valeurs positives (attachement à son territoire et à son village, villes à taille humaine avec une identité urbaine et architecturale forte et agréables à vivre, proximité et complémentarité des offres de commerces, de services, géographie des fêtes et des événements culturels qui rythment l'année...).

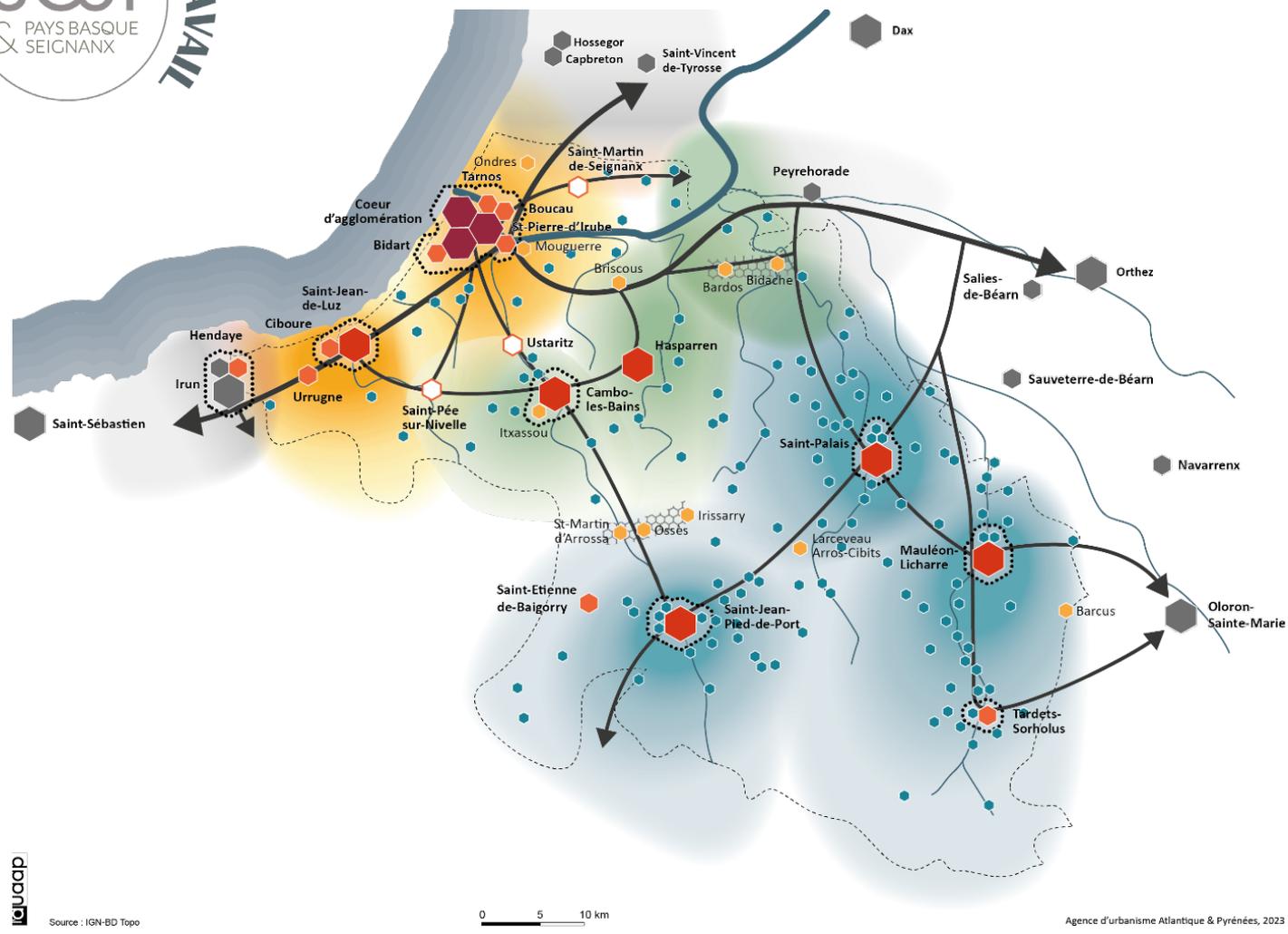
Pour le SCoT, il convient donc de :

- Conforter ce maillage - appelé « réseau de vi(II)es »³ - et les valeurs dont il est porteur
- Permettre à chaque ménage de trouver à moins de 15 minutes de son domicile une réponse satisfaisante à ses besoins fondamentaux. Le quart d'heure s'évaluant en voiture ou à pied selon qu'on habite dans un secteur isolé ou en tissu urbain dense
- Adapter les trajectoires souhaitables à chaque espace de vie, afin d'assurer un cadre de vie de qualité pour tous, en tout point du territoire

² Centralité : espace urbanisé autour de références culturelles, historiques ou symboliques fortes (place, église, fronton...) qui réunit tout ou partie des fonctions nécessaires à la vie quotidienne : commerces, services, équipements, activités... C'est le lieu reconnu par les habitants comme l'espace privilégié de rencontres et d'activités sociales. Toutes les communes ont une centralité, certaines

communes pouvant avoir plusieurs centralités (centres de quartier) en plus de la centralité principale.

³ Réseau de vi(II)es : contraction de réseaux de vies (réseau de bassins de vie) et réseaux de villes (armature urbaine).



Source : IGN-BD Topo
 Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2023

<p>Littoral : Apaiser la dynamique de développement, pour mieux s'adapter au dérèglement climatique</p>	<p>Intermédiaire : Affirmer les fonctions économiques et faire évoluer le modèle de développement urbain vers plus de sobriété</p>	<p>Intérieur : Créer les conditions de leur (re)dynamisme démographique et économique</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Cœur d'agglomération : Valoriser le rayonnement « supra-SCoT » du cœur d'agglomération, pour en faire bénéficier l'ensemble du territoire ● Villes structurantes : Maîtriser leur développement ● Petites villes structurantes : Maîtriser leur développement, mais conforter leurs fonctions de relais des villes structurantes ○ Petites villes structurantes d'interface : Conforter leur rôle de relais des villes structurantes, à l'interface entre le littoral et l'espace de vie intermédiaire ● Bourgs structurants : Maîtriser leur développement, mais conforter une offre de proximité ● Bourgs : Harmoniser leur développement proportionnellement à leur taille et à la capacité de leurs équipements 	<ul style="list-style-type: none"> ● Villes structurantes : Conforter leurs fonctions structurantes, au service de leurs bassins de vie et dans un rôle spécifique d'interface entre le littoral et l'intérieur ● Bourgs structurants : Maintenir, voire développer, une offre de proximité ● Bourgs : Harmoniser leur développement proportionnellement à leur taille et à la capacité de leurs équipements 	<ul style="list-style-type: none"> ● Villes structurantes : Conforter leurs fonctions structurantes, au service de leurs bassins de vie ● Petites villes structurantes : Conforter leur rôle de relais pour mieux répondre aux besoins des vallées ● Bourgs structurants : Maintenir, voire développer, une offre de proximité ● Bourgs : Harmoniser leur développement proportionnellement à leur taille et à la capacité de leurs équipements

1.1 Renforcer les villes et petites villes pour asseoir leur rôle structurant et dynamiser les bassins de vie qu'elles polarisent

Chaque ville, chaque bourg, peut se développer. Mais chaque commune devra adapter son développement pour permettre à chaque ménage d'accéder facilement aux services dont il a besoin au quotidien, tout en agissant contre l'étalement urbain, qui génère parfois une consommation foncière sans développement économique ou démographique.

Pour garantir une offre de services diversifiée et satisfaisante à l'échelle de chaque bassin de vie, il convient de privilégier le développement des villes, petites villes et bourgs structurants.

Renforcer les centralités structurantes du territoire permettra de réduire les disparités dans l'accès aux équipements et services sur le territoire, la dépendance automobile et plus globalement les besoins énergétiques.

Le parti d'aménagement retenu par le SCoT, vise à :

- Mieux répartir les équipements et les activités économiques sur le territoire, entre les villes et petites villes structurantes du territoire, notamment pour (re)dynamiser certains secteurs
- Conforter, lorsque nécessaire et en fonction des besoins, l'offre de commerces de proximité, de services et d'équipement
- Relier les villes et petites villes entre elles, en particulier par les transports publics ou par des solutions de mobilités à faible impact environnemental
- Optimiser les infrastructures existantes
- Déployer un portefeuille de fonciers économiques adossé au réseau de vi-ll-es, pour mieux répartir l'emploi, et en particulier les activités productives, sur l'ensemble du territoire

1.2 Différencier les stratégies de développement pour permettre à chaque bassin de vie de se développer

Si le territoire ne peut pas complètement décréter son attractivité, celle-ci doit profiter à tous et s'inscrire dans le respect des identités locales, sans

compromettre les capacités d'adaptation actuelle et future du territoire.

Différencier les stratégies doit permettre d'adapter les politiques publiques au plus près des territoires tout en contribuant au projet collectif. Des politiques qui devront être volontaristes pour que la maîtrise de la croissance démographique et de l'étalement urbain n'exclut pas les habitants les plus modestes, les classes moyennes et les entreprises du fait du renchérissement du marché foncier et immobilier.

1.2.1 Espace de vie littoral : Apaiser la dynamique de développement, pour préserver le cadre de vie, restaurer les fonctions agricoles et naturelles des écosystèmes locaux et mieux s'adapter au dérèglement climatique

L'espace de vie littoral couvre l'ensemble des communes sous l'influence directe de l'attractivité littorale, au-delà des seules communes disposant d'une façade sur l'océan ou l'estuaire.

Il ne s'agit pas de stopper le développement du littoral, mais d'interroger les perspectives de développement nouvelles pour qu'elles répondent mieux aux enjeux de cet espace de vie. Pour tout projet dont l'aire d'influence dépasserait le seul littoral, il convient désormais d'évaluer en quelle mesure il pourrait plus utilement se déployer dans d'autres espaces de vie ou dans les petites villes structurantes à l'interface entre le littoral et l'espace de vie intermédiaire.

- Mieux maîtriser l'attractivité de l'espace de vie littoral, et donc infléchir la dynamique constatée ces dernières décennies tout en reconnaissant le rôle essentiel de cet espace de vie dans le développement global du territoire.
- Garantir le maintien des ménages modestes et des classes moyennes, qui se voient trop souvent exclues du marché immobilier, voire du territoire.

Restaurer les fonctions agricoles et naturelles donc maîtriser le développement urbain et protéger strictement les espaces naturels, agricoles et forestiers résiduels.

1.2.2 Espaces de vie intermédiaire : Conforter les fonctions économiques et faire évoluer le modèle de développement urbain vers plus de sobriété

Le terme « intermédiaire » utilisé pour qualifier cet espace de vie est un emprunt au pastoralisme et au Schéma d'Aménagement et de Développement du Pays Basque qui invitait à affirmer un projet propre à cette « zone intermédiaire » pour « réduire la fracture entre le littoral et le Pays Basque intérieur ».

L'approche différenciée consiste pour cet espace à :

- Prioriser le développement d'une offre de services et de fonciers à vocation économique cohérente, stratégique dans son positionnement géographique, car susceptible de répondre simultanément à un besoin de desserrement de certaines activités du littoral et au besoin de revitalisation de l'intérieur
- Permettre à chaque habitant de trouver à moins de 15 minutes une réponse à ses besoins quotidiens ou hebdomadaires
- Organiser le développement en considérant une logique d'axes : la vallée de la Nive (de Bayonne à Saint Jean Pied de Port), la vallée de l'Adour (de Bayonne à Bidache) et un axe « Labourd » transversal (d'Espelette à Bidache, par Cambo, Hasparren, Labastide, Bardos...)
- Poursuivre le déploiement de transports collectifs, en desservant prioritairement les villes et les bourgs structurants
- Exploiter les potentialités des axes ferroviaires en première intention.

1.2.3 Espaces de vies de l'intérieur : Créer les conditions du (re)dynamisme économique et du maintien des services à la population, en agissant de manière volontariste et coordonnée sur l'habitat, l'économie et les services et en recentrant le développement dans les centralités

- Assurer le renouvellement, voire le développement, de la population, en offrant des possibilités pérennes de vivre et travailler à la campagne
- Prioriser le développement d'une offre foncière et immobilière à destination des entreprises, en adéquation avec le projet économique du territoire
- Permettre à chaque habitant de trouver à moins de 15 à 20 minutes une réponse à ses besoins quotidiens ou hebdomadaires
- Envisager des solutions de mobilités souples.

1.3 Organiser l'offre commerciale pour plus de proximité

Le modèle commercial qui a prévalu sur le territoire - avec d'importantes créations de surfaces commerciales en périphérie des villes aux dépens des centres-villes et centres-bourgs - s'accorde mal avec l'exigence de sobriété.

Comme le reste des services et des fonctions urbaines, le commerce est indispensable au confortement des centralités.

Adapter la géographie de l'offre commerciale pour conforter le fonctionnement des bassins de vie du quotidien, et trouver près de chez soi l'essentiel

Aujourd'hui le territoire bénéficie d'une offre commerciale satisfaisante. Toutefois, le littoral concentre les nouvelles implantations et les centres-commerciaux les plus importants (par la taille) qui ont tendance à attirer les consommateurs de l'espace intermédiaire en particulier.

Pour éviter qu'un déséquilibre toujours plus important ne se perpétue, le SCoT entend :

- Adapter les surfaces commerciales autorisées en fonction du marché auquel elles s'adressent
- Préserver la diversité de l'offre dans chaque bassin de vie
- Prioriser le développement de l'offre commerciale dans les centres-villes et centres-bourgs

2 Protéger, voire restaurer, la charpente environnementale pour mieux résister aux effets du dérèglement climatique

Les milieux naturels fonctionnels, en bonne santé, sont les meilleurs garants de la résilience du territoire. La biodiversité et la charpente environnementale procurent « gratuitement » des services indispensables à notre qualité de vie (régulation de nuisances sensorielles, pollinisation, épuration de l'eau et de l'air, production de bois...).

Améliorer la fonctionnalité écologique globale du territoire est un axe majeur du SCoT. Cela nécessite de favoriser les synergies entre nos activités anthropiques et la biodiversité, mais aussi de protéger les espaces les plus fonctionnels et de restaurer ceux qui sont dégradés.

Le territoire est déjà engagé dans cette voie, avec des actions favorables à une gestion adaptée des espaces naturels, des zones humides en particulier... Des actions qui nécessitent des coopérations entre gestionnaires, propriétaires, décideurs publics et financeurs, sur des périmètres à géométrie variable qui peuvent également impliquer les territoires voisins.

2.1 Protéger, restaurer le réseau écologique du territoire

Déployer une politique de reconquête de la biodiversité sur l'ensemble du territoire nécessite de s'adosser aux espaces déjà fonctionnels pour garantir une dynamique positive. Par ailleurs, afin de renforcer le fonctionnement écologique du territoire, il importe de restaurer les espaces de vie ou de déplacements dégradés, pour disposer d'un maillage plus efficace et confortable pour les espèces végétales et animales. Sans ce maillage, sans ces trames vertes et bleues, l'ambition première de valorisation de la biodiversité sur l'ensemble du territoire ne peut se réaliser.

2.1.1 Garantir la circulation et l'implantation des espèces sur le territoire

- Protéger les corridors écologiques sur l'ensemble du territoire, aussi bien pour les milieux aquatiques que terrestres, de la terre à l'océan

Protéger les réservoirs de biodiversité présentant une importance stratégique à l'échelle du SCoT

- Protéger plus spécifiquement les secteurs à enjeux majeurs tout en prenant en considération la biodiversité ordinaire
- Dépasser les outils de zonage pour intégrer une vision plus dynamique des milieux naturels dans les documents de planification
- Protéger aussi les réservoirs et corridors pour les espaces nocturnes, ainsi que pour les sols (trames noires, trames brunes)

2.1.2 Valoriser les milieux aquatiques et les cours d'eau

- Protéger strictement les zones humides, pour leur rôle majeur pour la biodiversité mais aussi pour le stockage carbone
- Assurer le bon état et le bon fonctionnement des cours d'eau, des plans d'eau et des milieux associés (ripisylves, boisements humides...)
- Prévenir les pollutions liées à l'assainissement des eaux usées et aux usages industriels et agricoles
- Poursuivre les efforts engagés sur l'identification et la protection des zones humides
- Garantir le fonctionnement écologique des cours d'eau en cas d'activités exploitant ou s'appuyant sur ces milieux (hydroélectricité, pisciculture...)

2.1.3 Restaurer les espaces dégradés

- Identifier les corridors et réservoirs dégradés
- Garantir, dès maintenant et sur le temps long, l'amélioration des fonctionnalités écologiques de ces espaces
- S'appuyer sur les Solutions Fondées sur la Nature pour renforcer les fonctionnalités écologiques de ces espaces

2.2 Valoriser les synergies entre activités et biodiversité

Le meilleur moyen de garantir un gain net, une reconquête de la biodiversité sur le territoire est de concilier activités anthropiques et biodiversité. Cela suppose de laisser plus de place à la nature dans les espaces dégradés ou peu propices à la biodiversité (zones urbaines, certains espaces agricoles), mais aussi de faire évoluer plus globalement nos comportements et habitudes.

2.2.1 Favoriser des milieux urbains où la nature à toute sa place

- Favoriser les projets de renaturation de la ville, notamment pour mieux réguler la température mais aussi permettre la présence d'une grande diversité d'espèces animales et végétales
- Promouvoir des espaces verts publics où les essences sont locales et la gestion respectueuse des milieux naturels
- Encourager des architectures facilitant l'installation des espèces animales et végétales tout en s'assurant de la bonne cohabitation avec les sociétés
- Renaturer les sols autant que possible, en ne se limitant pas à la désartificialisation mais en recréant un sol vivant
- Préserver des espaces de transition entre milieux naturels et urbains pour faciliter la mobilité des espèces

2.2.2 Faire cohabiter l'homme et la nature sur le territoire à travers un juste équilibre entre activités et milieux naturels

- Garantir l'accès à des milieux naturels de qualité à tous dès lors que la santé des écosystèmes n'est pas sous pression
- Répartir la pression liée aux activités sur l'ensemble des milieux en veillant à ce qu'aucune pratique ne vienne les dégrader durablement
- Encourager la restauration des milieux dégradés par les activités humaines

Promouvoir les activités et pratiques favorables à la bonne santé des écosystèmes

- Permettre le dialogue entre les différents utilisateurs des milieux naturels
- Limiter voire interdire l'accès à certains secteurs trop dégradés
- Encourager les pratiques permettant l'entretien des espaces naturels mais aussi forestiers
- Réduire le recours aux intrants pour l'ensemble des productions agricoles ; encourager les pratiques agroécologiques
- Encourager une agriculture qui limite les besoins en eau, optimise la ressource et facilite la gestion des flux, aussi bien en période excédentaire que déficitaire

2.2.3 Intégrer les problématiques de l'eau dans l'aménagement du territoire et les projets d'urbanisme

- Articuler les projets de développement, la variabilité des ressources en eau et la capacité d'épuration à toutes les échelles
- Sécuriser la ressource en eau, maintenir sa qualité et promouvoir une gestion plus sobre
- Favoriser l'infiltration et la rétention des eaux pluviales à la parcelle, ainsi que le ralentissement des écoulements
 - Considérer la problématique des eaux de ruissellement à l'échelle des bassins versants
 - Encourager sur les espaces agricoles des méthodes de gestion des sols limitant le ruissellement, favorisant l'infiltration et ralentissant l'écoulement
 - Promouvoir des formes d'urbanisation et de construction intégrant des démarches innovantes en matière de gestion et d'utilisation des eaux pluviales (maintien des éléments végétaux et paysagers limitant le

ruissellement et l'érosion des sols, les « eaux grises »...)

2.2.4 Préserver et aménager les cours d'eau et leurs milieux associés pour minimiser les risques vis-à-vis des populations

- Connaître les aléas sur l'ensemble du territoire et acculturer les populations aux risques associés
- Préserver ou restaurer les zones d'expansion des crues et n'y autoriser que les aménagements indispensables
- Reconnaître le rôle essentiel des Barthes et permettre leur bon fonctionnement
- Encadrer la constructibilité dans les zones soumises aux risques (espace tampon entre les cours d'eau et l'urbanisation ...)

2.3 Limiter l'exposition de la population, des activités et des espaces urbanisés aux risques naturels

Le dérèglement climatique amplifie la vulnérabilité aux risques naturels (élévation du niveau de la mer, risque submersion, recul du trait de côte, remontées de nappes, inondations, stress hydriques, retrait-gonflement des argiles, modification des écosystèmes, feux de forêt, maladies émergentes...).

2.3.1 Intégrer les risques dans tous les projets et le plus en amont possible...

... pour éviter de recourir dans l'urgence à des solutions souvent défensives, toujours plus coûteuses que les stratégies d'anticipation et les solutions fondées sur la nature.

- Mettre en œuvre des politiques d'adaptations aux risques et aux effets connus du changement climatiques
- Renforcer la sensibilisation, l'information et la culture du risque de la population des zones vulnérables
- Promouvoir l'évitement, voire le cas échéant les solutions transitoires ou

ayant fait leur preuve pour vivre avec (le risque)

2.3.2 Anticiper le cumul des pressions pour limiter les risques

- Poursuivre l'acquisition de connaissance, notamment sur les vulnérabilités les plus sensibles du territoire : les inondations, le recul du trait de côte, la disponibilité de la ressource en eau et les capacités de gestion de l'assainissement
- Mener des études sur les risques cumulés, en prenant en compte la croissance démographique et la pression touristique

Concernant les risques spécifiques liés au recul du trait de côte, aux risques de submersion ainsi qu'aux inondations :

- Interdire le développement de l'urbanisation dans les zones d'aléas connus à court et moyen terme
- Maîtriser les secteurs qui seront impactés à plus long terme (une carte du recul du trait de côte à 30 et 100 ans est en cours de réalisation)
- Promouvoir des stratégies de recomposition spatiale permettant d'identifier les besoins de repli et les sites préférentiels de repli et une gestion des risques privilégiant les solutions fondées sur la nature et la renaturation des sites les plus vulnérables

Réduire l’empreinte environnementale de nos modes de vie

1 (Re)dynamiser nos centres-villes comme nos centres-bourgs, et en faire des lieux vivants, de cohésion et de mixité sociale

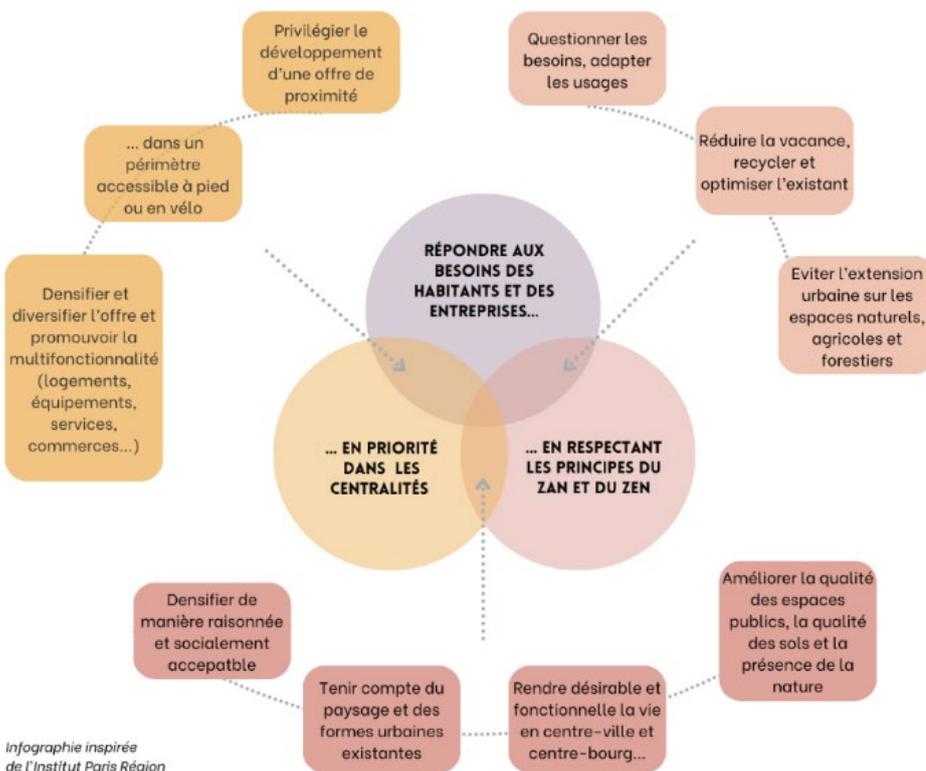
Pour le SCoT, recentrer le développement urbain dans les centralités est une action stratégique prioritaire. Car c’est une action à moindre coût, comparé à l’étalement urbain, qui permet d’agir simultanément sur trois axes fondamentaux de l’action climatique :

- Conforter/restaurer la qualité des centralités, pour les rendre plus vivantes, plus abordables à la population locale et plus désirables
- Limiter l’extension de l’urbanisation, donc limiter en partie l’artificialisation des sols, et préserver voire accroître les capacités de stockage du carbone
- Réduire les émissions de gaz à effets de serre et l’empreinte carbone de nos modes de vie

Chaque centralité⁴ - chaque centre-bourg ou centre-ville - quelle que soit sa taille, est le lieu du développement futur. La centralité joue un rôle déterminant dans le projet de SCoT : elle est le lieu d’accueil privilégié des habitants, services et activités.

Réinvestir les centralités est aujourd’hui le meilleur moyen pour répondre aux enjeux climatiques, tout en rendant nos villes et nos villages plus agréables à vivre mais aussi plus résilients.

Chaque ville et chaque bourg va continuer à évoluer et à se transformer, puisque le territoire devrait accueillir entre 50 et 70 000 habitants nouveaux entre 2020 et 2050. Mieux accueillir la population – actuelle et future - dans les centralités offre des marges de manœuvre importante pour des actions structurantes en faveur de formes urbaines plus denses, conviviales et résilientes



Infographie inspirée de l'Institut Paris Région

Le développement urbain doit désormais se faire autrement, en mettant au cœur du projet urbain la qualité de vie des habitants dans une approche globale et systémique intégrant la qualité des sols, la limitation des émissions de GES et en cessant d’urbaniser toujours plus d’espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Plus les centralités accueilleront une diversité d’activités (commerces, services, emplois...), et pas exclusivement des logements (même denses), plus elles seront attractives et plus l’empreinte environnementale de nos villes et de nos bourgs sera limitée.

⁴Centralité : espace urbanisé organisé autour de références patrimoniales ou symboliques fortes (fronton, place, lieu de culte ou

de rencontres...) qui réunit tout ou partie des fonctions nécessaires à la vie quotidienne : commerces, services, équipements, activités...

1.1 Recentrer l'accueil des habitants, des équipements et des services dans les centres villes et centre bourg

Il s'agit de promouvoir un développement à taille humaine qui permet de vivre au quotidien dans les centralités, donc créer plus de proximité entre les lieux de travail, d'habitat et d'activités diverses. Ce qui permet d'optimiser les coûts relatifs aux réseaux, à la construction et aux besoins énergétiques et donc d'améliorer la qualité des espaces publics pour plus de convivialité et un recours facilité aux mobilités actives... autant d'actions favorables au bien-être et à la santé de chacun.

Du point de vue social : il s'agit de faciliter le retour en centre-bourg et centre-ville des habitants, quel que soit leur âge ou leur revenu. Pour cela les centralités doivent (re)gagner en convivialité et renouveler ainsi « l'esprit de village » qui anime nos territoires.

Du point de vue économique : il s'agit de modifier notre approche de l'urbanisme et des procédés constructifs ; la recherche de la « frugalité » et d'une plus grande proximité dans les approvisionnements en matériaux est une (re)source de créativité et de (re)mobilisation de savoir-faire locaux qui offrent de nombreuses opportunités de développement.

Du point de vue de l'urbanisme : il s'agit de maîtriser/limiter l'empreinte environnementale de nos villes et de nos bourgs, donc de s'interroger systématiquement sur les mètres carrés déjà produits, pour en optimiser les usages mais aussi les flux de matières toujours plus importants que nous mobilisons, entre autres, pour construire des routes, des bâtis... Les modes de transport « doux/actifs » comme la marche et le vélo sont à privilégier, ce qui contribue à réduire la pollution atmosphérique et les nuisances diverses ; notre rapport à l'espace public évolue et plébiscite la restauration des fonctions naturelles des sols, une gestion de l'eau à ciel ouvert et la végétalisation des espaces les plus artificialisés.

1.1.1 Permettre à la population d'habiter son territoire dans des conditions décentes et accessibles à ses revenus

- Renforcer la production de résidences principales pour faciliter les parcours résidentiels
 - Développer une offre en logements accessibles aux populations locales, adaptée en fonction des contextes socio-économiques des différents bassins de vies et des centralités
 - Répartir une offre en logements diversifiée sur l'ensemble du territoire
 - Promouvoir la mixité dans toutes ses dimensions
- Développer massivement l'offre de logements sociaux sur l'ensemble du territoire
- Disposer d'une offre adaptée aux situations particulières (étudiants, saisonniers, gens du voyage, situation d'urgence...)
- Produire des formes d'habitat, économe en ressources
 - Prioriser la mobilisation de logements existants avant la création d'une offre nouvelle.
 - Produire des logements neufs à proximité des services, optimiser les réseaux existants
 - Renforcer la qualité environnementale, architecturale et urbaine des espaces résidentiels et des logements actuels et futurs
- Promouvoir l'évolutivité des logements afin de faciliter le maintien de leurs occupants
 - Améliorer les relations intergénérationnelles et le bien-être des seniors dans leur logement
 - Encourager les projets d'habitat participatif, s'inspirer des valeurs qu'ils mobilisent (nouveau rapport à la propriété, à la « patrimonialité »)

- Se donner les moyens d’inventer des outils et se doter de véritables leviers opérationnels
- Faire évoluer les modalités d’intervention, en particulier sur le bâti existant pour permettre, entre autres aux jeunes ménages, de réinvestir et requalifier des bâtis à moindre coût dans les centralités
- Poursuivre la réflexion sur les outils réglementaires, juridiques et fiscaux pour faciliter le basculement de résidences secondaires en résidences principales

1.1.2 Prioriser le développement du commerce dans les centralités

- Développer une offre commerciale de proximité, au plus près des habitants
- Encadrer les possibilités de développement des ensembles commerciaux périphériques pour éviter la concurrence avec les centralités
- Requalifier les entrées de ville et favoriser le renouvellement des friches commerciales
- Mener une réflexion sur les espaces logistiques, leur localisation et leur intégration au tissu urbain existant
- Anticiper le développement des pratiques commerciales numériques (drive, retrait en magasin...).
- Encourager les politiques de revitalisation des territoires (petites villes de demain, action cœur de ville, centre bourg...)
- Requalifier les zones commerciales existantes et les faire évoluer vers plus de sobriété et de mixité.

1.1.3 Conforter une offre d’équipements et de services au plus près des habitants

- Localiser les équipements et services du quotidiens dans les centralités
- Soutenir le développement d’une offre minimale de services du quotidien dans les centralités (services de santé, services et commerces de première nécessité, éducation, culture, sport et loisirs...)

- Favoriser les équipements et services polyvalents, mutualisables et partagés entre plusieurs communes (équipements sportifs, crèches, écoles, accueils périscolaires, etc.)
- Encourager le développement et la mise en réseau de tiers lieux

1.1.4 Localiser la bonne activité économique au bon endroit

- Installer dans les centralités les activités économiques compatibles avec la proximité de l’habitat (toutes les activités de services tertiaires : laboratoires d’analyses, notaires, cabinets d’avocats ; certaines activités artisanales...)
- Réserver les zones d’activités économiques aux activités productives incompatibles avec leur déploiement en centralités (activités impliquant des nuisances et un trafic inadapté au contexte urbain et résidentiel de la centralité)

1.2 Densifier sans saturer : s’inspirer des formes urbaines caractéristiques des bourgs denses du Pays Basque et du sud des Landes

La plupart des bourgs et centres-villes du Pays Basque & du Seignanx constitue un patrimoine ordinaire qui a traversé les siècles, en constituant un patrimoine architectural riche de qualité et d’identité.

Ils étaient vivants par le passé, parce qu’ils concentraient l’habitat, les commerces et la plupart des activités économiques. Souvent constituées de bâtis denses, ramassés, avec des jardins attenants et des espaces publics fonctionnels, ces centralités, structurées avant le développement de l’automobile, répondent au modèle de la « ville frugale » comme de la « ville jardin ».

La densification n’est pas un objectif en soi, c’est un moyen pour revitaliser nos espaces de vie et nos centralités. Le niveau de densification est à adapter à chaque contexte pour disposer d’espaces publics vivants, conviviaux qui

répondent aux besoins des habitants toute l'année.

Tous les espaces urbanisés ou urbanisables de nos villes et de nos bourgs ne disposent pas des mêmes capacités de mutation ou de densification. Mais tous ont une capacité d'évolution qu'il convient d'explorer systématiquement, pour réduire au maximum les besoins d'extension. L'évolution des espaces urbanisés doit être adaptée à chaque contexte en fonction des besoins, de l'occupation, des formes urbaines déjà développées, des voiries et des réseaux, de l'organisation du parcellaire voire du type de propriétaire (privé ou public)...

1.2.1 Densifier à partir du tissu urbain existant

- **Prioriser le développement en renouvellement urbain**
 - Transformer le bâti existant vétuste ou désaffecté, pour y développer des activités, du logement, des services adaptés aux usages actuels
 - Densifier le tissu pavillonnaire, en privilégiant les projets d'ensemble gérés par la collectivité à la division parcellaire gérée par le particulier
- **Respecter l'identité patrimoniale, architecturale et paysagère de chaque ville ou bourg**
 - Mettre la qualité au centre des projets, pour une meilleure insertion architecturale et une meilleure durabilité des bâtis
 - Développer des formes de densification adaptées à la diversité des espaces urbains en tenant compte de la capacité de ces espaces à accueillir plus d'habitants et/ou plus d'activités, sans contrarier les objectifs de préservation et de restauration de la biodiversité
 - Privilégier les opérations mixtes par leurs formes, leurs fonctions, leurs publics
 - Dans les centralités de faible densité, privilégier l'habitat dense individualisé

1.2.2 Aménager les rues et les espaces publics pour inciter le recours à la marche et autres pratiques actives

1.2.3 Mobiliser les leviers, notamment fiscaux, pour faciliter la densification des tissus existants et l'équilibre économique des opérations

- Anticiper les opportunités dans toutes centralités (identifier au sein des enveloppes urbaines les gisements fonciers et leur capacité de mutation)
- Développer une approche de projet globale pour mieux arbitrer les opérations en fonction de leur contribution au dynamisme de la centralité, du bassin de vie, de la mixité sociale et fonctionnelle développable, de l'optimisation foncière possible...
 Phaser les ouvertures à l'urbanisation dans les orientations d'aménagement et de programmation

1.3 Mettre un œuvre un urbanisme qui anticipe le climat de demain et la raréfaction de certaines ressources

Pour accroître la résilience des espaces urbains et limiter la contribution du territoire au changement climatique plusieurs axes sont à renforcer.

D'une part, il importe de réduire la consommation énergétique des bâtiments dès le processus de construction, puis tout au long de leur vie. D'autre part, la nature est un allié de poids dans l'adaptation aux effets du changement climatique : laisser plus de place au vivant dans l'urbain, mobiliser les solutions fondées sur la nature... autant d'axes essentiels pour garantir la viabilité et la convivialité des villes et des bourgs du Pays Basque & Seignanx.

1.3.1 Réduire la dépendance énergétique

- **Développer et promouvoir une approche bioclimatique de l'urbanisme :**
 - Adapter les formes et l'organisation des bâtis pour optimiser les apports énergétiques naturels et favoriser la production d'énergies renouvelables
- **Optimiser la production d'énergies renouvelables dans le bâti existant**
- Réduire l'éclairage public

1.3.2 Favoriser la présence de la nature dans les espaces urbains

Préserver et valoriser la biodiversité et intégrer les composantes environnementales à toutes les échelles du projet, depuis l'ensemble du périmètre du SCoT avec les trames vertes et bleues, jusque dans les bassins de vie, le tissu urbain et chaque opération d'habitat ou zone économique

- **Végétaliser la ville et les bourgs** (espèces locales, adaptées au lieu, peu allergisantes...)
- **Protéger les espaces boisés et reconnaître le rôle essentiel des arbres** et de la forêt pour stabiliser le climat, gérer naturellement certains aléas et améliorer la qualité du cadre de vie
- **Développer des ceintures maraîchères** et favoriser les interconnexions avec des espaces productifs dans les tissus déjà urbanisés

1.3.3 Promouvoir l'éco-conception du tissu urbain

- **Privilégier le réemploi** des matériaux de déconstruction et la valorisation de déchets inertes sur site
- **Anticiper les besoins futurs en matériaux biosourcés** et créer les conditions de leur production localement
- Anticiper les besoins en recherche & développement, formation...

2 Faire de l'économie un levier majeur des transitions

Le tissu économique du Pays Basque & Seignanx a plutôt bien résisté aux crises passées, mais il doit désormais gagner en agilité face à la diversité et à la fréquence des chocs qui se profilent (économique, sanitaire, climatique, géopolitique...).

Gagner en agilité et maintenir notre territoire vivant nécessite de diversifier et de densifier notre écosystème économique, à partir de nos ressources - qu'elles soient naturelles, matérielles, humaines, financières ou culturelles - dans un esprit de coopération et de coresponsabilité entre l'ensemble des acteurs locaux.

2.1 Guider la transformation de notre écosystème économique

Pour le SCoT l'écosystème économique local sera plus résilient s'il est constitué d'une « forêt productive ⁵ » dense et diversifiée, et s'il s'adosse à une exploitation raisonnée des matériaux comme des compétences (quelle que soit leur origine géographique).

Le SCoT porte une attention spécifique aux activités productives, parce que – comparativement aux activités tertiaires - elles sont particulièrement sensibles aux risques d'approvisionnement, leurs impacts environnementaux sont souvent plus importants mais elles ont également un effet d'entraînement sur les chaînes de valeurs locales qui peut être considérable. Il ne s'agit bien sûr pas d'exclure certaines activités, mais la collectivité doit agir sur les activités et les secteurs à plus fort impact local.

Le modèle économique promu par le SCoT est articulé autour de trois principes :

- (ré)inscrire notre économie dans les limites planétaires, donc dans le respect de nos ressources locales
- Réduire notre dépendance aux importations

⁵ Forêt productive : métaphore empruntée à Arnaud Florentin, qui a dirigé l'étude sur la « Résilience de l'écosystème économique du Pays Basque & du Seignanx » ; dans la nature une forêt/un

écosystème naturel est résilient du fait de sa diversité génétique et de sa densité qui lui confèrent un système immunitaire performant. Rapporté à l'économie, il s'agit de favoriser une très grande diversité d'activités économiques sur un petit territoire.

Amplifier l'effet d'entraînement local du système économique existant

Des principes propices aux synergies et à l'innovation, qui doivent permettre de réduire l'impact environnemental de nos activités, de créer de nouvelles opportunités économiques, et de favoriser une croissance plus durable.

2.1.1 Affirmer le rôle de l'initiative publique et développer les coopérations

- **Renforcer le dialogue entre les différents niveaux institutionnels et territoriaux**, à l'échelle du SCoT mais également avec les territoires voisins et leurs acteurs économiques
 - Mutualiser les ressources et les compétences publiques et privées
 - Doter le territoire d'une stratégie « ressources », pour anticiper les besoins et les capacités locales à y répondre (ressources, activités de transformation, savoir-faire...)
- **Valoriser le « capital social » du territoire**
 - Impliquer et renforcer les réseaux locaux
 - Encourager les échanges et les coopérations
- **Repenser la localisation des activités pour accroître les synergies locales à partir de la « forêt productive locale »**
 - Tirer le meilleur parti des zones d'activités existantes, et y accueillir en priorité les activités susceptibles de booster les synergies avec et entre les activités déjà présentes
 - Définir une stratégie foncière économique pour mieux déployer et aménager les zones d'activités économiques sur le territoire
 - Concevoir des espaces économiques qui facilitent les synergies entre les activités
- **Faire de l'achat public un levier de développement local et de transition**

2.1.2 Conforter / faire émerger les activités environnementalement et socialement responsables

- **Construire une stratégie collective de transition des entreprises** basée, entre autres, sur la diversification, la densification et la mise en synergies des secteurs d'activités
 - Prendre appui sur les activités agricoles, agro-alimentaires, textiles ainsi que sur l'industrie aéronautique, la fabrication de produits métallique ou de matériaux de construction pour diversifier la « forêt productive »
 - Valoriser et encourager les synergies entre les activités, les entreprises et les savoir-faire présentant de fortes parentés productives
 - Favoriser l'implantation, la création et le développement des activités et des entreprises offrant de fortes proximités avec la forêt productive existante
- **Accompagner la bifurcation des entreprises en s'inspirant des modes de faire de l'Économie Sociale et Solidaire**
 - Réduire l'empreinte environnementale des activités économiques
 - Réduire la dépendance aux ressources exogènes
- **Favoriser une économie circulaire, économe et productrice de ressources**
 - Développer des activités dont les ressources sont issues du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage
 - Accompagner le déploiement d'une économie de la fonctionnalité pour optimiser l'usage et la durée de vie des produits

2.1.3 Faire fructifier davantage et localement la richesse produite par notre écosystème économique

- Favoriser une forme de « permaculture productive » : encourager toutes les collaborations susceptibles de renforcer/faciliter l'ancrage des entreprises dans le territoire et leur contribution au foisonnement des activités locales (groupements d'achat, pépinières/incubateurs

de projets locaux, réseaux d'innovation, formations...)

Promouvoir les produits et les marchés locaux dont la dimension sociale et environnementale est exemplaire ou en passe de l'être

- Encourager les habitants à « consommer local et responsable »
- Réduire les intermédiaires et conserver une plus grande part de la valeur ajoutée dans le territoire

2.1.4 Développer les compétences locales

- Anticiper les impacts de la diversification et de la transition de l'écosystème économique local sur les emplois, les métiers, les compétences
- Adapter voire développer une offre de formation initiale, professionnelle et continue nécessaire à la transformation de l'économie sur l'ensemble du territoire
 - Favoriser l'émergence de nouveaux métiers et de nouveaux savoir-faire
 - « Teinter » l'identité universitaire et de l'ensemble de l'offre de formation avec le prisme des transitions
 - Rendre attractifs les métiers nécessaires à la transformation de l'économie
- S'appuyer sur les structures et les initiatives existantes et encourager leur foisonnement
 - Élargir les principes de la technopole Pays Basque à l'ensemble du territoire en lien étroit avec le Seignanx et le Comité de Bassin d'Emploi
 - Susciter/favoriser les partenariats entre entreprises / territoires / laboratoires de recherche / formations

2.2 Accompagner la transition économique par une offre foncière adaptée

Pour le SCoT, l'écosystème économique local sera plus résilient s'il se déploie de manière relativement équilibré sur l'ensemble du territoire, notamment dans le cadre d'une offre foncière et immobilière respectueuse des objectifs de sobriété foncière, de qualité urbaine, paysagère et environnementale.

- Privilégier le développement de l'offre économique en renouvellement urbain, dans les centralités comme en Zones d'Aménagement Economique
- Faire des zones d'activités une vitrine de nos ambitions en termes d'équilibre territoriale et de transitions environnementale, énergétique et foncière

2.3 Promouvoir une agriculture vivante, nourricière⁶ et diversifiée

L'agriculture, en tant qu'activité productive, est au cœur de l'écosystème économique du Pays basque & Seignanx, bien au-delà de la seule production alimentaire. Aujourd'hui, cette activité est fortement représentée (même si elle connaît une baisse des nouvelles implantations) mais une grande partie de sa production de l'activité agricole et agroalimentaire est tournée vers l'exportation. Elle constitue donc, en l'état, par ses terroirs, ses infrastructures, ses compétences et savoir-faire, un socle, une base pour encourager et développer une agriculture nourricière dont une partie importante de la production serait destinée au territoire, mais également une agriculture diversifiée aussi bien par les profils qui la composent que par ses pratiques et productions. Une agriculture vivante est nécessaire à la production d'une alimentation saine ; une agriculture en phase avec les enjeux sociétaux est la condition d'une agriculture vivante.

2.3.1 Soutenir une agriculture vivante dans le temps/pérenne

- Stopper la tendance actuelle de perte d'actifs agricoles
- Encadrer pour mieux faciliter la transmission, aussi bien hors que dans le cadre familial
- Encourager des formats plus coopératifs pour alléger les modes de vie, de la

⁶ Par « nourricière » il est entendu ici une agriculture qui contribue à l'autonomie alimentaire du territoire ou à des complémentarités

locales, au contraire d'une agriculture d'agrément ou d'autres formes d'agriculture

production à la vente en passant par la transformation

Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet notamment via une action des collectivités (foncier, restauration collective)

- Encourager les projets d'installations ou de transmission dans les espaces de déclin agricole

2.3.2 Renforcer le rôle de l'action publique dans l'accès au foncier agricole

- Poursuivre la dynamique d'acquisition foncière publique
- Renforcer l'implication des collectivités dans le parcours des porteurs de projets et tout particulièrement dans la phase de transmission ou d'installation
- Faciliter le dialogue entre l'ensemble des parties prenantes, du porteur de projet à la collectivité en passant par les structures spécialisées (SAFER, EPFL, etc.)

2.3.3 Promouvoir des productions tournées vers une alimentation saine, mais valorisant la diversification

- Valoriser les complémentarités et les solidarités territoriales, pour accroître le potentiel alimentaire de chaque terroir
- Sortir des modèles trop spécialisés pour renouer avec la diversité
- Encourager le développement de projet d'agriculture urbaine
- Renouer avec le maraîchage en ceinture de ville dès que le contexte agronomique le permet

2.3.4 Accompagner l'évolution du modèle agricole et agro-alimentaire, de la production à la distribution-commercialisation

- Favoriser les projets à taille humaine, tournée vers des productions compatibles avec le bon maintien écologique des milieux
- Soutenir les filières valorisant des productions alimentaires/agroalimentaires et à destination du marché local

- S'inspirer des pratiques traditionnelles, pour produire comme pour transformer.

3 Économiser et gérer durablement nos ressources

Les ressources mobilisées par le territoire sont de différentes natures : elles peuvent être locales comme venir de l'extérieur, être naturelles, renouvelables ou non, etc. Pour autant, tout usage de ces ressources doit être mesuré, et répondre à un réel besoin pour d'une part en finir avec la surconsommation et le gaspillage, et de l'autre anticiper la raréfaction de certaines ressources (eau, énergie fossile...).

Chaque secteur, chaque filière mais aussi chaque habitat du territoire doit repenser son rapport aux ressources et s'inscrire durablement dans un double effort de sobriété et de transition. Le territoire s'inscrit globalement déjà dans cette trajectoire, mais les efforts doivent être plus appuyés pour répondre efficacement aux défis que nous impose le contexte environnemental actuel.

3.1 Réduire la consommation énergétique, transformer la production

Nos modes de vie actuels sont fortement consommateurs d'énergie. Notre quotidien est largement dépendant d'une multitude de poste de consommation : mobilités, chauffage et climatisation, électro-ménager... Autant d'actes quotidiens banalisés, mais que viennent questionner aujourd'hui l'accès à l'énergie dans un contexte de raréfaction des ressources et d'incertitude géopolitique. Sortir de la dépendance aux énergies fossiles ou produites en dehors du territoire ou du voisinage proche doit nous permettre de renforcer notre capacité à encaisser les chocs énergétiques en cours et à venir.

En cela, la sobriété est une action centrale car elle baisse durablement et efficacement notre dépendance énergétique ; en doublant cet effort par une transition importante de la production locale, le territoire peut viser la neutralité carbone à horizon 2050, et tendre vers l'autonomie.

3.1.1 Rechercher la réduction des consommations énergétiques

- Mieux mesurer les consommations énergétiques du territoire, afin de cibler les secteurs les plus vulnérables et dépendants
- Prioriser l'effort de l'action publique sur la poursuite de la rénovation énergétique du bâti existant
- Développer des opérations urbaines, des opérations d'habitat et des zones d'activités exemplaires en matière d'optimisation des consommations et de productions d'énergies renouvelables et d'insertion environnementale et paysagère

3.1.2 Faciliter le changement des habitudes, en faveur des modes actifs ou des alternatives à la voiture individuelle

- Encourager le covoiturage, en ville comme à la campagne
- Développer un réseau de transport en commun efficace et adapté selon les spécificités territoriales
- Requalifier l'espace public pour favoriser les modes actifs, en particulier les piétons dans les centres-villes et certains centres-bourgs
- Conditionner la création de nouvelle infrastructure à la desserte de projets urbains structurants

3.1.3 Développer les énergies renouvelables sur le territoire, a minima pour répondre aux besoins locaux

- Développer un mix énergétique renouvelable et diversifié, basé et dimensionné en fonction des ressources locales et dans le respect des équilibres environnementaux et paysagers
- Faire de la production d'énergies renouvelable un vecteur de développement local

3.2 Préserver les ressources naturelles du territoire

Le territoire doit être responsable vis-à-vis de ses ressources. Il importe de préserver ces ressources, en les exploitant dans le respect des milieux naturels et de sorte à ne pas pénaliser les générations futures. Pour autant, leur valorisation est essentielle pour accélérer les transitions : c'est un juste équilibre entre exploitation des ressources naturelles locales et préservation des milieux que vise le SCoT

NB : le PAS expose les grands principes de la cohabitation entre activités et milieux naturels dans la partie 1.3.

3.2.1 Garantir la pérennité et la gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers

- Anticiper la raréfaction des ressources en développant dès aujourd'hui une agriculture la plus « décarbonée » possible
- Développer/accompagner des filières forestières permettant de répondre aux enjeux de la ressource bois et compatible avec une forêt vivante
- Promouvoir le dialogue entre les acteurs et les espaces concernés pour une gestion transversale des espaces naturels, forestiers et agricoles
- Protéger voire restaurer les interfaces entre les différents milieux, pour garantir leur bonne fonctionnalité
- Promouvoir une exploitation raisonnable et dimensionnée aux besoins du territoire des ressources extractives

3.2.2 Maximiser le potentiel de stockage carbone des espaces naturels, forestiers et agricoles

- Approfondir la connaissance concernant le rôle des différents milieux dans le cycle carbone
- Promouvoir les linéaires et arbres en milieux agricoles, pour augmenter la capacité de stockage carbone du territoire mais aussi (re)développer des corridors écologiques
- Valoriser la forêt dans son ensemble, aussi bien en tant que « forêt productive » ressource durable et non polluante que pour sa capacité

à stocker du carbone ; s'assurer de sa bonne gestion dans le temps

- Faire des zones humides les fers de lance du stockage carbone, en les préservant voire les restaurant et en garantissant leur bon fonctionnement écologique
- Promouvoir, en partenariat avec le monde agricole et les acteurs forestiers la préservation de la vie organique dans les sols, afin de maintenir voire accroître leur multifonctionnalité
- Mieux définir, en lien avec les acteurs agricoles mais aussi avec les milieux de la recherche, des critères permettant de mieux connaître les potentiels des sols

3.3 Poursuivre l'effort de réduction et de valorisation des déchets

La production de déchet doit diminuer sur le territoire, tant sur les déchets ménagers que sur les déchets issus des filières (déchets organiques, déchets du bâtiment, etc.). Cet effort prime sur les autres solutions, qui viennent en second rang, à savoir la valorisation par le réemploi et le recyclage. Enfin, en dernier lieu, le stockage ou la destruction des déchets doit être garanti par des infrastructures en nombre suffisant et réparti sur l'ensemble du territoire.

3.3.1 Réduire la production de déchets

- Poursuivre les efforts en matière de réduction des déchets ménagers, en s'appuyant sur les organismes publics compétents (Bil ta Garbi, Sitcom 40)
- Développer un réseau de « recycleries », des lieux de vente dédiés temporaires ou non (marché brocante, vide-greniers...)
- Penser la durabilité et l'adaptabilité des constructions et aménagements dès leur conception

3.3.2 Favoriser le réemploi et le recyclage, anticiper le stockage et la destruction

- Anticiper la fin de vie des constructions pour faciliter le réemploi et la réutilisation des matériaux et matériels
- Faciliter la valorisation des déchets de la filière
- Organiser le stockage des ressources issues de la valorisation et des déchets inertes non mobilisables
- Anticiper les besoins futurs en déchetteries, centres de valorisation et d'incinération

4 Penser « paysage » pour concevoir et développer des projets plus adaptés à notre environnement naturel et urbain

Le paysage conditionne fortement la perception que chacun peut avoir de son cadre de vie. C'est donc un élément majeur du bien-être ; un élément vivant qui doit guider les choix d'aménagement et de développement pour améliorer la qualité de leur inscription dans le territoire.

Replacer systématiquement « le paysage » dans les pratiques d'aménagement, quel que soit le type d'intervention envisagé, doit permettre de concevoir des projets bien insérés dans leur environnement et mieux acceptés.

4.1 Protéger les paysages patrimoniaux, préserver les paysages ordinaires

- Protéger les sites patrimoniaux
- Préserver les vues sur les paysages emblématiques du territoire
- Préserver les éléments paysagers plus ordinaires, qu'ils soient naturels, agricoles ou urbain, mais marqueur de la singularité du territoire

4.2 Replacer la qualité au centre de tous les projets

- Prendre systématiquement en compte les enjeux paysagers, quel que soit la nature du projet (urbain, agricole, énergétique...)
- Concilier densification et harmonie paysagère dans le cadre de la mise en œuvre de la sobriété foncière
- Faciliter l'acceptation sociale des projets par un dialogue en amont avec les différents acteurs du territoire

Les clés de la réussite : Renforcer l'action publique et impliquer davantage la société civile

Penser la résilience n'est pas l'apanage du seul SCoT, c'est un processus qui nécessite l'implication de tous les acteurs, qu'ils soient institutionnels, associatifs, privés ou citoyens...

La résilience se nourrit également de facteurs subjectifs, comme la perception du risque, le sentiment d'appartenance, les normes sociales, la confiance dans les institutions ou l'identité culturelle... Des facteurs importants sur notre territoire, auxquels le SCoT contribue indirectement mais qu'il convient de conforter par ailleurs.

Les travaux du SCoT ont permis de dégager cinq résolutions pour un avenir plus durable.

1 Rester soudés

Être plus résilients demain, c'est être plus solidaires. La solidarité ne se décrète pas, mais elle se construit.

L'imbrication des enjeux de cohésion sociale et territoriale avec les enjeux climatiques et environnementaux traverse l'entièreté de ce projet de SCoT. Pour rester solidaires dans l'adversité, partager un projet commun reste décisif ; les élus considérant que face aux crises et à l'incertitude, la meilleure réponse est toujours l'intelligence collective.

C'est pourquoi le SCoT vise un développement plus équilibré du territoire et plus équitable de la société.

Cela se traduit entre autres par la volonté de :

- Privilégier le maillage du territoire en villes et petites villes structurantes de taille moyenne, pour renforcer les bassins de vie locaux, et éviter de poursuivre la concentration des activités sur la seule frange littorale déjà très vulnérable au regard des enjeux environnementaux
- Mieux équilibrer l'offre de services, d'emplois et d'équipements sur le territoire, de manière à garantir des bassins de vie de proximité fonctionnels, pour que chaque habitant accède sans

difficulté aux services et commerces essentiels au quotidien où qu'il soit sur le territoire

- Valoriser les identités et le capital social du Pays Basque et du Seignanx, supports historiques d'initiatives citoyennes, souvent militantes, visant à construire un territoire plus solidaire et souverain.

2 Ménager nos ressources

Être plus résilients demain, c'est chercher dès aujourd'hui les solutions les moins dépendantes de ressources extérieures.

L'accroissement des prix de l'énergie, des matières premières et la raréfaction de certaines ressources critiques conjugués aux évolutions du climat affectent autant le quotidien des habitants que les activités économiques. L'organisation de notre territoire, l'aménagement de nos villes et de nos villages comme de nos logements et notre écosystème économique doivent donc être reconsidérés pour réduire simultanément notre empreinte environnementale et les inégalités sociales.

Pour renforcer la résilience du Pays Basque & Seignanx, il convient de répondre aux besoins des habitants et des entreprises, sans mobiliser inutilement les ressources.

Une perspective de sobriété qui doit être comprise pour être partagée, et qui ne doit pas être subie par les populations les plus vulnérables (*V. intangible n°1 – Rester soudés*).

Cet intangible est suffisamment décisif pour constituer un des axes de la boussole dont se dote le SCoT.

3 S'adapter à partir de nos atouts

Pour renforcer la résilience du Pays Basque & Seignanx, il nous faut être les passeurs de notre histoire et les artisans de notre patrimoine naturel et culturel de demain.

Le cumul des vulnérabilités est un défi pour notre territoire, entre recul du trait de côte, concentration des pressions en particulier sur le littoral et les limites que la nature nous impose partout. Mais notre territoire a des atouts importants qu'il convient de valoriser mais également d'approfondir.

Cela se traduit entre autres par la volonté de :

- Réduire notre dépendance aux énergies fossiles et mobiliser les potentiels locaux de production d'énergies renouvelables
- Favoriser le développement de l'agroécologie et développer l'activité maraîchère sur l'ensemble du territoire
- Faire évoluer les modalités de construction en mobilisant prioritairement les ressources locales et les savoirs faire traditionnels
- Préserver des sols naturels
- Respecter voire restaurer le cycle naturel de l'eau
- S'inspirer des formes urbaines caractéristiques des bourgs denses du Pays Basque et du Sud des Landes

Autant d'axes d'intervention qui prendront du temps à déployer leurs effets, mais qu'il convient d'intégrer dès à présent **pour que les réponses d'aujourd'hui ne sapent pas les capacités de résilience de notre territoire à long terme.**

4 Valoriser une action publique forte, seule garante de l'intérêt général

Être plus résilient nécessite d'actionner tous les leviers dont disposent les collectivités, pour faciliter/accélérer l'implication des entreprises et des habitants.

Pour le SCoT, la collectivité doit rester garante de l'intérêt général, en étant facilitatrice de coopérations et animatrice de projets de territoire, dans le cadre de gouvernances partagées.

Cela se traduit entre autres par la volonté de :

- Envisager d'autres formes de partenariats, d'autres manières de travailler et de gérer les projets sur le territoire
- Renforcer les capacités de maîtrise publique des projets (au-delà de la seule maîtrise foncière...)

5 Encourager les coopérations, car aucun territoire ne peut être résilient seul

Le SCoT n'est pas une île. Pour être plus résilient l'intelligence collective et la coopération avec les voisinage s'avèrent indispensables.

La résilience sous-entend de rendre la population actrice du devenir de son territoire. Pour cela, il convient de revoir la gouvernance des projets, quelle que soit leur échelle du grand territoire à la parcelle pour inclure les savoirs locaux, voire l'expertise citoyenne et la mise en débat des options, dans la définition de toute stratégie d'action.

L'élaboration du SCoT se fait dans un dialogue régulier avec la société civile, en particulier avec le Conseil de Développement du Pays Basque. Un processus qui mérite de monter en puissance

Si dans le cadre de ce premier SCoT à l'échelle de l'ensemble du Pays Basque & Seignanx le travail n'a pas particulièrement porté sur les coopérations extraterritoriales (avec le sud des Landes, le Béarn et les collectivités transfrontalières), ce sujet a régulièrement fait l'objet d'échanges pour pointer sa nécessité.

Cela se traduit entre autres par la volonté de :

- Dépasser les limites administratives et les compétences institutionnelles. Le dialogue et la recherche de complémentarités avec les territoires voisins devra donc être un axe de travail à privilégier dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Renforcer les compétences des territoires et décloisonner les savoirs comme les capacités d'action. Élus, acteurs économiques et aménageurs doivent se

réinventer au contact des habitants, de l'expertise citoyenne mais aussi des regards décalés mais constructifs de prospectivistes, d'écologues, de psychosociologues ou de philosophes...

La solidarité se construit dans un climat de confiance entre les individus, mais aussi entre les habitants, leurs institutions et les acteurs du territoire.

